

IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DCE OU SDAGE

BASSIN VERSANT SALSES- LEUCATE	Problème à traiter (1)	Objectif spécifique visé (2)	Mesure opérationnelle pour atteindre les objectifs DCE ou SDAGE (3)				Précisions sur le secteur concerné (4)			Faisabilité des		Délais (6)		Identification des impacts majeurs des mesures sélectionnées (7)	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)
			Mesure actée aujourd'hui (31)		Mesure complémentaire à mettre en oeuvre (32)		N°masses d'eau (41)	Précisions (X unités de quantification) (42)	Estimation de coût (43)	Technique (51)	Financière (52)	Réalisation av 2012 (61)	Réponse du milieu av 2015 (62)			
			Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)										
Atteinte du bon état écologique	Pollutions industrielles, urbaines et cabanisation		Travaux avec normes bactériologiques	5B17	Travaux réseaux et amélioration des rejets de STEP qui impactent le milieu.	5B12;5B13;5B25;5B08	TR 2	6 STEP	E	oui	difficile	difficile	oui	aucun	Collectivités	Difficulté sur les réseaux
	Pollutions industrielles, urbaines et cabanisation		Contrat caves particulières (40) : gestion des effluents et des raccordements	5A32	Traitement des rejets de caves particulières	5E17	TR 2			oui	oui	oui	oui	aucun	Propriétaires	
	Pollutions industrielles, urbaines et cabanisation				Travaux d'assainissement non collectif	5B32;5B31;2A21	TR 2	600 cabanes		oui	difficile	difficile	oui	aucun	Particulier	
	Menaces sur le maintien de la qualité patrimoniale des ZH				Mise en place de plans de gestion et restauration sur l'ensemble des ZH	3D16	TR 2	2200 ha		oui	oui	oui	oui	aucun	RIVAGE	
	Menaces sur le maintien de la qualité patrimoniale des ZH				Gestion de la fréquentation des ZH périphériques aux zones lagunaires	7A04;7A03	TR2			oui	oui	oui	oui	aucun	Collectivité	Pas au sens "gestion des conflits d'usage", mais "dégradation du milieu"
	Pollutions diffuses				Connaissance / Diagnostic	5D20	TR 2 + 6122			oui	oui	SO	oui	aucun	A déterminer	
	Pollutions diffuses				Réduire voire supprimer les utilisations non agricoles de pesticides (sensibilisation...)	5D01;5D19;5D24	TR 2 + 6122			oui	oui	difficile	oui	aucun	Collectivité + SNCF + ASF	
	Pollutions agricoles		Création d'aires de lavage et de remplissage avec traitement des effluents (TR2)	5D12	Promouvoir l'agriculture biologique	5D04;5D05	TR 2 + 6122			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole - Collectivités- Etat	Figure au deuxième contrat
	Pollutions agricoles				Aménagement de l'espace rural : création de bandes enherbées, ZH, gestion des fossés	5D07;00	TR 2 + 6122			oui	difficile	difficile	oui	aucun	Collectivité + Exploitant	
Pollutions agricoles				Pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	5D01	TR 2 + 6122			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Exploitant		
Artificialisation				Maintenir ou optimiser les liaisons hydrauliques mer-étang	3A19	TR 2			oui	oui	oui	oui				
		directive eaux de baignade	Recensement des zones de baignade		identifier les systèmes d'assainissement susceptibles d'impacter la qualité des eaux au regard de l'usage baignade											
		directive eaux de baignade	Surveillance de la qualité des eaux de baignade		Mettre en place sur les périmètres identifiés un assainissement adapté à la protection des eaux de baignade dans les zones où se pratiquent la baignade et les loisirs nautiques : * réseau de très bonne qualité, collectant tous les rejets en amont en amont d'une zone de baignade et équipé de systèmes permettant d'anticiper et d'enregistrer les périodes de débordement * éloigner le plus possible le rejet de la zone de baignade * dispositif de traitement, de préférence extensif, permettant un abatement de la pollution bactérienne * priorité aux dispositifs permettant une consommation du rejet avant la zone de baignade											Problème potentiel d'ordre financier en matière de surveillance si c'est à la charge des collectivités
		directive eaux de baignade	Interdiction de baignade en cas de qualité hors normes		Gérer ce système avec soin, notamment en période de fréquentation											
		directive eaux de baignade	Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)		Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)											

	directive eaux potable		Favoriser le partenariat entre les collectivités et le monde agricole à l'échelle du périmètre d'alimentation des ressources exploitées et à l'échelle de la masse d'eau																	
	directive eaux potable		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
	directive eaux potable		Obligation de conformité entre les documents d'urbanisme et le schéma AEP																	
	directive ERU	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh																	
	directive ERU	Programme de contrôle																		
	directive ERU	Actions de rappel à l'ordre graduées : * incitation * mise en demeure * blocage de l'urbanisation	Actions de rappel à l'ordre graduées : * incitation * mise en demeure * blocage de l'urbanisation																	
		Délimitation des zones sensibles	Coordination des acteurs de l'assainissement (financiers, techniques, réglementaires) pour l'identification et la résolution des problèmes																	
	directive ERU		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
	directive ERU		Obligation de conformité entre le schéma directeur d'assainissement, le programme d'assainissement, le schéma directeur des eaux pluviales d'une part et les documents d'urbanisme d'autre part (dans les 2 sens)																	
	directive ERU		Obligation de révision du schéma d'assainissement lors de chaque révision de PLU (y/c simplifiée)																	
	directive ERU	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fn)	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (prime pour épuration)																	(etat du système épuratoire=conformité é ERU + conformité aux contrôles effectués par la police de l'eau)
	directive ERU	Corréler la levée des interdictions de baignade à la résolution des problèmes d'assainissement (approche conjointe des problématiques baignade & assainissement avec tous les outils (financiers, techniques, réglementaires...))	Mise en place d'avertissement via porter à connaissance des documents d'urbanisme sur l'adéquation entre les hypothèses de développement et les systèmes d'assainissement existants ou projetés																	Le schéma directeur d'assainissement et le programme d'assainissement devrait être compatible avec les documents d'urbanisme et réciproquement
	directive ERU		Définir un porter à connaissance unique pour l'ensemble des services de l'Etat																	
	directive ERU		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																	
	directive ERU		Limiter le développement des réseaux en zones d'habitation diffuse avec la mise en œuvre d'un assainissement autonome de qualité																	
	Natura 2000		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités à l'origine du motif de condamnation																	
	Natura 2000		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																	
	Natura 2000		identifier les secteurs à enjeux																	
	Natura 2000		Se reposer sur mesures identifiées dans les SAGE																	
	Natura 2000		limiter les aménagements																	
	Natura 2000		Favoriser la circulation des poissons																	
	Natura 2000		Maintenir les zones humides existantes																	
Respect des normes pour les rejets de substances			Idem pesticides : acquisition de données compte tenu de l'occupation du sol et des données acquises sur les autres milieux																	

		élément dont l'évolution est susceptible de devenir un problème significatif vis-à-vis du bon état	mesures pour garantir la non dégradation																liste des projets connus qu'impactent les objectifs
	Non dégradation des milieux	pression foncière (urbanisation Port Baccarès et Port Leucate + Fitou, Salses le Château ?)	En cas d'eutrophisation, le SAGE préconise un traitement N et P pour les STEP (tous les équipements mis en place depuis 2004 peuvent se raccorder à un système de traitement N & P)																
OBJECTIFS SDAGE	Zones humides																	Enjeu majeur pris en compte dans le SAGE (plans de gestion) et dans le DOCOB Natura 2000	
	Inondations		St Hippolyte dispose d'un PSS valant PPR + Barcarès et St Laurent de la Salanque ont un PPRI approuvé																Problématique existante mais pas d'actions concrètes pour le moment
	Actions de gestion sur l'ensemble du bassin versant		<i>identifier la /les procédures en cours</i> SAGE : qualité de l'eau de l'étang, concertation, zones humides, gestion de la ressource, gestion hydraulique (graus) et circulation maritime SCOT de la Narbonnaise SCOT de la plaine du Roussillon Deuxième contrat d'étang Syndicat de gestion RIVAGE	<i>identifier des procédures à mettre en œuvre</i>															Structure de gestion capitale pour la mise en œuvre des objectifs

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Tableau à remplir dans un premier temps avec des critères techniques et qui sera revu dans, un deuxième temps, en fonction des analyses économiques

BASSIN
VERSANT SALSES-LEUCATE

Masse d'eau cours d'eau / transition/ côtère/ plans d'eau(1)		Rappel du risque NABE identifié (2)	MEFM (3)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Désignation en MEFM	Usage spécifié 1	Usage spécifié 2	Assainissement urbain et cabanisation	ZH	Pesticides				Bon état / Bon potentiel 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
TR 2	Salses-Leucate	Faible	Non			X	X	X			Cabanisation Pesticides ?	bon état		Pesticides : le niveau de contamination n'est pas connu

Masse d'eau souterraine (1)		Rappel du risque NABE identifié (2)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau	risque nabe global	risque quantitatif	risque qualitatif	Problème 1	Problème 2	Problème 3	Problème 4	Problème 5		Bon état 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
6122	Calcaires et marnes essentiellement jurassiques des Corbières orientales				Traitée avec Agly								